

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme RINEAU Annie, Maire.

Date de convocation : 6 septembre 2024,

Nombre de membres :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10

**Présents** : A. RINEAU, F. GERMONNEAU, J. GUIGNARD, D. ALRIVIE, M. CHAUVET, J. GAUDIN, C. MARSAUD-GELOT, A. LUSSEAU

**Absents-Excusés** : C. GRIMAUD, O. GAUDIN donne pouvoir à M. CHAUVET, F. VANDEWEGHE donne pouvoir à J. GAUDIN

**Secrétaire de séance** : J. GAUDIN

**Ordre du jour** :

## DIVERS CONVENTIONS

- Demande d'adhésion au groupement d'achat d'énergies avec le SYDEV
- Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un salarié entre la commune de Maillezais et la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise au titre du stage BAFA
- Convention de mise à disposition à titre gracieux de la parcelle AC 668 à Maillezais pour le parking du Marché de Noël
- Convention d'occupation du domaine public pour les panneaux du Parcours Patrimonial
- Proposition de contrat de maintenance pour le matériel de cuisson, de réfrigération et de lavage de la salle des fêtes
- Renouvellement du Transport Scolaire pour l'année 2024-2025

## BATIMENT

- Travaux Mairie – Avenant aux lots « Menuiserie » et « Platerie isolation »

## COMPTABILITE

- Budget Camping – Décision modificative

## QUESTIONS DIVERSES

- Contrat avec Restoria pour le Restaurant Scolaire
- Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

---

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter sur le procès-verbal du 8 juillet 2024.

Aucune autre observation n'est formulée, le procès-verbal du 8 juillet 2024 est approuvé et peut donc être affiché dans les panneaux.

### 1 – DEMANDE D'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES AVEC LE SYDEV

Mme le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un mail reçu du SYDEV concernant une nouvelle convention de groupement d'achat d'énergies.

Actuellement la commune bénéficie du tarif réglementé pour ces bâtiments communaux dont la puissance est en dessous 36 KVA.

Avec la baisse annoncée du tarif de l'électricité, une nouvelle négociation des prix est proposée par le SyDEV, pour cela la commune doit adhérer au groupement d'achat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** d'adhérer au groupement d'achat.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

### 2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN AGENT ENTRE LA COMMUNE DE MAILLEZAIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE AU TITRE DU STAGE BAFA

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une agente de la commune a effectué sa formation BAFA en début d'année.

Afin de valider cette formation, des stages sont nécessaires.

Il est possible de les effectuer à la Maison Intercommunale de Loisirs de Rives d'Autise. Pour cela une convention de mise à disposition à titre gratuit doit être signée entre la commune et la Communauté de

Communes Vendée Sèvre Autise.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** la mise à disposition à titre gratuit entre la commune et la CCVSA.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

### 3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA PARCELLE AC 668

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis quelques années, la commune met à disposition du Département de la Vendée une parcelle afin d'y installer un parking pour le Marché de Noël.

Une convention de mise à disposition doit être signée entre la commune et le Département.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle AC 668.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

### 4 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE POUR LES PANNEAUX DU PARCOURS PATRIMONIAL

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de mise en place d'un parcours patrimonial sur la commune, avance.

Des panneaux vont être installés sur différents endroits de la commune dont 1 sur le terrain du Département et 2 sur des propriétés privées, pour cela une convention d'occupation du domaine privée doit être signée entre les parties.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** la convention d'occupation du domaine privé pour la pose des panneaux du Parcours Patrimonial.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

### 5 – CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE MATERIEL DE CUISSON, DE REFRIGERATION ET DE LAVAGE DE LA SALLE DES FETES

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le matériel de la cuisine de la salle des fêtes devrait être contrôlé tous les ans.

Afin de faciliter le contrôle annuel, Mme le Maire propose de signer un contrat de maintenance avec une entreprise spécialisée.

La société MECA de Fontenay le Comte a répondu.

Le coût de la maintenance annuelle est de 336,00 € TTC

Mme le Maire demande l'autorisation de signer le contrat de maintenance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** le contrat de maintenance.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

### 6 – RENOUELEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2024-2025

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune finance le transport des enfants de l'école privée vers le restaurant scolaire le midi.

Elle propose de renouveler ce transport pour l'année scolaire 2024-2025.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer le devis correspondant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** de renouveler le transport scolaire le midi pour l'année scolaire 2024-2025.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

#### 7 – TRAVAUX MAIRIE – AVENANT AUX LOTS « MENUISERIE » ET « PLATRERIE ISOLATION »

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la Mairie se poursuivent.

Sur les lots Menuiserie et Plâtrerie des travaux ont été supprimés et d'autres ajoutés.

Suite à une balance faite par le menuisier, deux avenants aux travaux sont nécessaires :

Lot 3 Menuiserie + 4 847,69 € HT

Lot 4 Plâtrerie + 131,59 € HT

Mme le Maire demande l'autorisation de signer ces avenants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** les avenants sur les lots 3 et 4.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

#### 8 – BUDGET CAMPING – DECISION MODIFICATIVE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque des crédits pour financer les abonnements du logiciel de la borne au camping.

Elle propose la décision modificative ci-dessous :

##### FONCTIONNEMENT

Dépenses A. 6512 + 500 €

Recettes A. 706 + 500 €

Mme le Maire demande l'autorisation de signer cette décision modificative.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **ACCEPTE** la décision modificative ci-dessus.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer les documents s'y rapportant.

#### QUESTIONS DIVERSES

- La cuisine mutualisée de l'EHPAD Julie Boeuf et du restaurant scolaire est en recherche de personnel, rendant impossible la préparation des repas pour les deux structures. La commune a sollicité des prestataires externes et a retenu la société Restoria. Les repas sont livrés en liaison froide et réchauffés dans les cuisines de l'EHPAD.
- Le contrat à durée déterminée d'un agent d'entretien s'est terminé début septembre sans aboutir à un nouveau recrutement. Dans le cadre de l'adhésion de la commune, l'agence Multiservices a été sollicitée pour assurer un intérim jusqu'au prochain recrutement.
- Contrat Prévoyance : le renouvellement va avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2025, un projet de délibération est soumis au Comité Social Territorial mais le conseil est consulté pour donner un taux de garantie et de participation communale.
- Mme le Maire informe qu'un camion polybenne a été acheté.
- Une commission Voirie sera à prévoir pour préparer le programme de travaux de 2025.
- La toiture des avancées situées à l'arrière de l'espace Estissac doit être remplacée. Un devis a été sollicité auprès de la société Prolians (Vama) de Fontenay-le-Comte, et est soumis à l'examen du conseil pour information et avis avant toute signature.
- Une marche pour Octobre Rose pourrait être envisagée en 2025.
- Madame le Maire informe qu'elle a, dans le cadre de la législation en vigueur, adressé un courrier au cours de l'été, à plusieurs habitants pour leur demander l'entretien de leur parcelle débordant sur la voie publique, pouvant présenter un risque d'incident pour les bâtiments voisins ou la parcelle elle-même. **Article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**

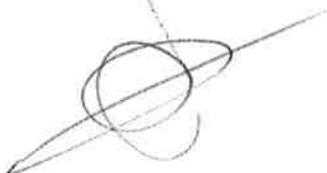
- Madame le Maire a rencontré le nouveau major MALIGNY de la gendarmerie de Maillezais. Lors des échanges, les problèmes du stationnement abusif de trois voitures et de la vitesse excessive aux entrées du bourg ont été abordés. Des actions devraient prochainement être mises en place par le major.
- Dans le cadre de la convention avec le Parc du Marais Poitevin, les plantations initialement prévues route de Doix l'an dernier, annulées en raison des niveaux d'eau trop élevés, sont reprogrammées à partir du 15 novembre. Un appel à la population est lancé pour l'élagage préalable à l'opération.
- Le prochain conseil aura lieu en octobre.

La séance est levée à 22h00.

~~~~~

Affiché en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

**Le secrétaire de séance,**



**Le Maire**

